

Liège Tribunaux/Faits divers

POUR CONTACTER NOTRE SERVICE TRIBUNAUX:
COMPOSEZ LE 04/220.08.74

SERAING FAUCHE A 15 ANS PAR UN CHAUFFARD A OUGREE

Kévin est parti, bien entouré...

Ses copains de classe étaient derrière la famille aux funérailles du jeune tué

Après le tragique accident dont a été victime Kévin, un adolescent de 15 ans, jeudi soir, se sont déroulées, hier matin, les funérailles du jeune homme. Outre sa famille, effondrée de chagrin, ses copains de classe, qui étaient venus pour lui rendre un dernier hommage, étaient eux aussi sous le choc. Le prêtre, lui, a exprimé les mots que tous ont à la bouche: vengeance, souffrance, rancune, douleur.

"Vole mon ange, ma douleur. Vole, vole mon amour. Vole vers ton dernier voyage". Jean-Jacques Goldman n'a pas écrit cette chanson pour les parents de Kévin. Pourtant ses parents, ses frères et soeurs, ses proches, et tous les amis du jeune homme, mortellement renversé jeudi soir à Ougrée, se sont retrouvés dans ces paroles, interprétées par Céline Dion.

Quelque 200 personnes étaient présentes, dans l'église Notre-Dame, au Pairay, à Seraing, pour entourer cette famille, frappée par le sort. Cette famille, qui a su rester digne tout au long de la cérémonie d'adieu, a été incapable, à cause de cette douleur injuste, de pro-

noncer le moindre mot. Elle l'avait fait par écrit, et c'est le prêtre qui se fit leur interprète: "A Kévin. Tu n'avais que 15 ans; tu étais encore un enfant. Aujourd'hui tu es parti mais tu n'as pas choisi. Tu avais encore tellement de choses à faire, encore tellement de choses à dire. Comment pardonner à ce chauffard qui a pris ta vie, brisé la nôtre? Comment imaginer la vie sans toi, sans te toucher? Comment, tout simplement, continuer? Tu resteras à jamais dans nos cœurs... Notre petit ange, va rejoindre ta nouvelle demeure et repose en paix dans un monde meilleur".

DES ROSES BLANCHES

Pendant que résonnait la toute nouvelle chanson de Johnny Hallyday "Always", qui dit en substance "toujours, parce que rien n'est fini, always comme on se dit pour la vie, bien au-delà de la vie", les jeunes enfants, copains de classe d'Anaïs, Morgane et Axel, ses petits frères et soeurs, ont chacun déposé une rose blanche sur le cercueil de Kévin Foldesi pendant que la maman embrassait le cercueil de son fils.

Le curé se faisait encore le porte-parole des parents. À plusieurs



Il y avait beaucoup de jeunes hier matin à l'église du Pairay pour l'enterrement de Kévin. ■ LSTOUMONT

reprises, il a parlé de leur soif de vengeance, de leur rancune compréhensible, de leur souffrance incommensurable, de leur révolte, de leurs difficultés qui seront éternelles. "Pourquoi un jeune doit-il mourir?" demanda-t-il sans pouvoir trouver de réponse reconfortante.



"Retenons sa personnalité, déposons nos cris", dit-il pour apaiser un peu l'assemblée. Et dans cette atmosphère glaciale de silence, il y alla d'un petit conseil: "Quand la douleur est trop forte, que ce sera trop difficile, allumez une bougie en pensant à Kévin".

Pendant l'offrande, vint le moment d'écouter ce que Kévin adorait par-dessus tout: l'hymne du Standard.

À ses pieds, sur son cercueil, il y avait d'ailleurs l'écusson de son club fétiche. Plus haut, un petit nounours bleu ciel... ■

MARTINE PIETTE

LIEGE/VERVIERS ASSISES

L'accusé: calme et poli, sauf ce jour-là

La Cour d'assises de Liège a poursuivi hier le procès de Youssef Khanfour, un Marocain de 29 ans accusé de l'assassinat de Paulin Mokoko, 54 ans. On a entendu les différentes personnes présentes dans le café-dancing le jour des faits, le 23 juin 2004.

Selon un premier témoin, Khanfour s'est montré très nerveux car il considérait que Paulin Mokoko dansait trop avec sa copine Jojo, et avait des gestes déplacés. Il s'est adressé à lui et l'a défié, lui demandant de venir s'expliquer avec lui à l'extérieur. Jojo elle-même avait confié être agacée par le comportement de Mokoko. Un autre client du café a confirmé que c'est l'accusé qui a provoqué le désordre dans le café en investissant la victime. Plusieurs personnes ont tenté d'intervenir pour le calmer et le ramener à la raison.

La Cour a également entendu le médecin légiste. Celui-ci n'a



Youssef Khanfour. ■ SP

relevé aucune lésion pouvant attester d'une bagarre entre l'accusé et la victime. Ce qui discrédite l'explication (et la défense) du premier.

Pour le légiste, l'auteur des faits a dû appliquer une force importante en donnant les coups de couteau nets pour pénétrer ainsi le corps et ses différents organes (section d'une vertèbre, atteinte de la moelle épinière et orifice dans la cavité des poumons).

UN HOMME CALME

Les témoins de moralité de l'accusé ont décrit un homme calme, gentil, réservé et poli.

Il a dit-on, le contact facile avec les personnes qu'il rencontre et sait se montrer reconnaissant. Selon ses proches, il n'a jamais montré de signe d'agressivité ou de violence. Les témoins sont d'avis que les faits qui lui sont reprochés ne correspondent pas à sa personnalité.

Seuls défauts relevés par ses proches: il n'est pas très courageux; et un peu trop porté sur les joints...

Mercredi matin, la Cour entendra l'expert psychiatre ainsi que les derniers témoins de moralité. Le verdict et l'arrêt sont attendus jeudi soir. ■

TRIBUNAL L'AMOUR À SERAING

Roméo et Juliette à la sauce ougréenne

Alfonso est né en Espagne il y a 74 ans. À cet âge-là, on devrait être chez soi à lire le journal ou regarder les Feux de l'amour. Mais non, Alfonso est au tribunal, pour la première fois de sa vie. Il y est poursuivi pour menaces, coups et harcèlement vis-à-vis de son ex, Arlette, 70 ans. Comme quoi, il n'y a pas d'âge pour la passion... Mais Arlette, elle, se passerait bien de tout ça.

Depuis que le couple a rompu (c'est lui qui a quitté Arlette), Alfonso passe sa vie à rôder près de chez elle. Il est invité à s'en expliquer au tribunal... Et au bout de deux minutes, la salle frôle le fou rire nerveux: Alfonso parle français, mais il voudrait s'exprimer en espagnol qu'on ne le comprendrait pas mieux. Et on a une petite pensée solidaire pour le greffier qui doit acter...

DEUX MOTIFS POUR ROMPRE

Par contre, on a bien compris une chose: il nie tout. Et explique à la juge qu'il avait deux motifs

pour rompre.

Le premier est en quelque sorte sanitaire: Arlette avait sympathisé avec deux de ses voisins homosexuels: "Elle leur faisait la bise". Alfonso a eu peur qu'elle n'attrape le Sida.

Le second est économique: d'après lui, Arlette lui aurait piqué toutes ses économies.

On rit, mais Arlette, elle, ne rit pas du tout. Elle a tellement peur d'Alfonso qu'elle n'a pas osé venir au tribunal. Par la voix de son avocat, elle réclame 1000€ provisionnels: "Elle a reçu trois gifles, et il la suit et la menace de mort". Au parquet, Mme Godfroid a requis six mois avec sursis.

À la défense, Me Pacolet plaide dans un exercice difficile: "C'est Roméo et Juliette à la sauce d'Ougrée. Et s'il rôde près de chez elle, c'est parce qu'il habite à 150 mètres" explique l'avocat en plaidant l'acquittement: "Mon client a 74 ans; jusqu'ici, on n'a rien eu à lui reprocher". Jugement le 4 décembre. ■

DOMINIQUE LEMAIRE

Vite!

WANDRE

Il harcèle son ex-compagne

Lundi soir, Philippe, 36 ans de Wandre, a été appréhendé. L'homme harcèle depuis plusieurs semaines son ex-compagne, habitant à Ans. L'homme refuse leur séparation, et ne cesse de l'appeler et de la menacer. Il a une nouvelle fois importuner la dame lundi. Hier, il a été déferé au parquet de Liège. ■

LIÈGE

Il coupe les photos de ses enfants

Rachid, un Liégeois de 25 ans, a été déferé hier au parquet de Liège. Lundi, vers 18 h 30, son ex-épouse est rentrée chez elle, et a trouvé la porte d'entrée défoncée. Rachid se serait introduit par effraction, aurait endommagé un appareil de chauffage, aurait déchiré les photos de leurs enfants et volé leurs cartes d'identité. Le couple est séparé depuis 10 mois, mais Rachid supporterait mal la séparation. L'homme a été interpellé mais il nie les faits. ■

GRÂCE-HOLLOGNE

Une adolescente renversée

Lundi soir, vers 17 h 40, une jeune fille de 15 ans a été renversée par une voiture, Chaussée de Liège à Grâce-Hollogne. Hélène, de Grâce-Hollogne, venait de descendre d'un bus et traversait la chaussée lorsqu'elle a été percutée. Légèrement blessée, elle a été transportée à la clinique de l'Espérance à Montegnée. La police de Grâce-Hollogne a procédé au constat. ■

HERMALLE

Deux touristes de la drogue arrêtés

Mardi soir, la police des autoroutes a interpellé une voiture immatriculée en France avec, à son bord, deux Français. Les policiers ont fouillé le véhicule et ses deux occupants, Armand, âgé de 30 ans, et Olivier, 36 ans, tous deux domiciliés en France. Lors de la fouille, ils ont mis la main sur 87 grammes d'héroïne et 7,5 grammes de cocaïne. Les deux Français ont été privés de liberté pour la nuit. Ils devaient être déferés, ce mercredi, au parquet de Liège ou ils devaient être présentés au magistrat de garde. ■

1770620

ethias présente

HABITAT 30 ans
Construction - Décoration - Énergie

Electrabel

VivaCité

Loterie Nationale

RTC

Vlan

la une

LaMeuse

REGION WALLONNE

Liège - Halles des Foires

24 nov > 2 déc 07

Tous les jours de 14 à 20h.

Les dimanches de 11 à 20h.

Le vendredi jusqu'à 22h.

04 228 78 78 - www.habitatexpo.be